

## RÉUNION DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui réunit les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a siégé le vendredi 27 novembre 1987, à Rio de Janeiro, à l'issue de l'Assemblée générale de la Ligue.

Après que le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le D<sup>r</sup> Ahmed Abu-Goura, eut ouvert la séance, M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a été, selon la coutume, élu à la présidence du Conseil. M<sup>me</sup> Mavy A.A. Harmon, présidente de la Croix-Rouge brésilienne, a été élue vice-présidente.

Dans son allocution d'ouverture, M. Sommaruga, qui s'adressait pour la première fois à l'ensemble du Mouvement, a tout d'abord rendu hommage aux dirigeants et volontaires qui ont récemment perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission humanitaire, parmi lesquels feu l'ancien président de la Ligue, M. Enrique de la Mata Gorostizaga, décédé subitement à Rome en septembre dernier.

M. Sommaruga a notamment insisté sur l'une des tâches qui lui semble extrêmement importante, à savoir celle de préserver et de renforcer l'unité du Mouvement, estimant que les Principes fondamentaux qui guident son action constituent le principal facteur de sa cohésion et le gage de son universalité. Il a également mis l'accent sur la prévention des violations des règles d'humanité, notamment par la «mobilisation humanitaire» et par la diffusion des Conventions de Genève et des idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. M. Sommaruga a enfin souligné le rôle joué par les Sociétés nationales «qui forment l'assise du Mouvement et en constituent une force vitale».

Plusieurs thèmes intéressant les diverses composantes du Mouvement ont été examinés par les délégués, en particulier divers projets susceptibles de promouvoir auprès de l'opinion publique la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix, un projet de règlement sur l'usage de l'emblème, question d'une importance vitale pour une réelle protection des victimes des conflits armés et de ceux qui les soignent ainsi que le projet de programme de commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement. \*

## 1. Contribution du Mouvement à la paix

Les divers sujets que recouvre ce thème avaient été préalablement examinés par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, lors de sa 23<sup>e</sup> session, les 17 et 18 novembre à Rio.

Le débat subséquent, lors de la séance du Conseil des Délégués, a abouti à l'adoption de plusieurs résolutions, toutes par consensus, comme il convient particulièrement lorsque le Mouvement traite de sa contribution à la paix :

- « *Paix, désarmement et développement* » — Le Conseil, soulignant la grande disproportion existant entre les dépenses consacrées dans le monde de l'armement et les crédits alloués à l'aide au développement, a souligné qu'au cas où des Etats seraient disposés à libérer des fonds sur des dépenses d'armement, le Mouvement serait à même de les utiliser efficacement en les affectant à des projets de développement de Sociétés nationales.

- « *Information et diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix* » — Le Conseil a réitéré son appel pour que le Mouvement poursuive et étende ses activités de diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux auprès des divers milieux, y compris la jeunesse, sur les plans national, régional et international, et il a encouragé la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix à promouvoir toute mesure visant à développer des méthodes et des moyens permettant de mieux faire connaître et comprendre le rôle du Mouvement en faveur de la paix. Ce dernier point sera examiné plus particulièrement dans le cadre de la réunion d'octobre 1988 de la Commission, à l'occasion de laquelle celle-ci traitera, avec des experts de divers pays, les meilleurs moyens pour projeter dans le

---

\* Le texte complet des résolutions du Conseil des Délégués figure aux pages 622-633.

grand public la notion de la contribution de la Croix-Rouge à la paix. Cette réunion aura lieu en URSS, à l'invitation de la Croix-Rouge soviétique.

● « *Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité* » — Le Conseil a décidé d'instituer un *Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité* qui sera décerné tous les quatre ans, par consensus, par la Commission permanente soit à des Sociétés nationales, soit à des personnes ayant activement contribué dans le cadre du Mouvement à un monde plus pacifique, par leur action humanitaire et par leur diffusion des idéaux du Mouvement.

Ce prix sera attribué pour la première fois lors de la réunion du Conseil des Délégués de 1989.

● « *Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre* »

Le Conseil a accueilli avec faveur un projet de la Croix-Rouge suédoise recommandant le lancement d'une « campagne universelle visant à faire connaître de tous, non seulement des forces armées mais aussi des civils, les droits de ces derniers selon le droit international ». La période suivant le 8 mai 1989 pourrait constituer le départ d'une telle campagne qui devrait atteindre son point culminant vers 1990 avec l'instauration d'une trêve universelle de deux jours centrée sur la protection des civils dans les conflits.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a adopté une résolution invitant le CICR à, *inter alia*, « poursuivre et intensifier ses démarches pour visiter régulièrement et sans exception tous les combattants et tous les non-combattants protégés par les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Conventions de Genève » ainsi qu'à « prendre toutes les mesures nécessaires pour s'efforcer de protéger et assister les populations civiles victimes d'attaques indiscriminées et les victimes de l'usage d'armes interdites, comme les armes chimiques ».

## **2. Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales**

Ce règlement a été adopté par consensus par le Conseil qui a décidé de le soumettre à la XXVI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en vue de son adoption formelle. Mais d'ores et déjà, les Sociétés nationales ont été invitées à observer ce règlement.

## **3. Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du Mouvement**

Le Conseil des Délégués a adopté un ensemble de propositions élaborées par le CICR et le Secrétariat de la Ligue en vue de commémorer les 125 ans d'existence du Mouvement (*voir égale-*

ment p. 683). La période de commémoration s'étendra de novembre 1987 à octobre 1989 et sera placée sous le thème «**125 ans à l'œuvre**». L'accent sera mis en 1988 sur le rôle du Mouvement en matière de développement avec pour thème subsidiaire «**... et toujours en développement**» et, pendant la seconde, sur le respect du droit international humanitaire, avec pour thème subsidiaire «**... à protéger la vie humaine**».

Les événements majeurs de ce programme seront le *séminaire international «Information, diffusion et paix»* (URSS, octobre 1988), la *Journée mondiale du Mouvement, dite du «geste humanitaire»*, le 8 mai 1989 et «*Supercamp 1989*», manifestation que la Ligue et le CICR, en étroite liaison avec la Croix-Rouge italienne, mettront sur pied à Solférino/Castiglione, en août 1989, à l'intention des jeunes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'attribution en octobre 1989 du «*Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité*» marquera le point final du programme de commémoration.

#### **4. Politique d'information du Mouvement**

Le Conseil s'est réjoui de l'intention exprimée par les représentants du CICR et de la Ligue d'explorer conjointement, en liaison avec les Sociétés nationales, de nouvelles voies dans le but de promouvoir le Mouvement auprès du public dans sa globalité et de mettre en valeur la «solidarité d'image» existant entre les diverses composantes du Mouvement.

Après avoir pris connaissance du rapport du CICR et de la Ligue contenant en particulier les recommandations adoptées par l'Atelier sur l'information et les relations publiques (Varna, juin 1987), le Conseil a approuvé la nouvelle orientation qui y était proposée, visant à établir une véritable «politique d'information» du Mouvement. A cet effet, le Conseil a invité le CICR et la Ligue à constituer un groupe de travail conjoint auquel seraient associés des spécialistes de l'information des Sociétés nationales, chargé d'élaborer pour le prochain Conseil des Délégués des lignes directrices définissant le cadre de cette politique d'information.

En outre le Conseil a pris acte avec satisfaction du projet de la Ligue et du CICR de faire du magazine «Croix-Rouge, Croissant-Rouge» la publication du Mouvement.

#### **5. Développement de l'Institut Henry-Dunant**

Le Conseil a encouragé l'Institut Henry-Dunant à poursuivre son action au service du Mouvement dans les domaines de la

recherche, de la formation et des publications et invité le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales à lui fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes.

#### **6. Participation à l'Exposition universelle (Séville, 1992)**

Le Conseil a proposé que le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales participent à cet événement important susceptible de donner au Mouvement, à ses principes et à ses activités une très large audience au niveau international.

#### **7. Remise de la Médaille Henry Dunant**

Au cours d'une cérémonie digne et émouvante, la médaille Henry Dunant a été décernée par le président de la Commission permanente, au nom de cette dernière, aux personnes suivantes :

- Justice J. A. Adefarasin (Nigeria), ancien président de la Ligue,
  - Juan José Vega Aguiar (Cuba), ancien chef du Service de recherches, Croix-Rouge cubaine,
  - Marie Josée Burnier, infirmière du CICR, autrefois en poste en Angola et au Mozambique,
  - S.A. la Princesse Gina de Liechtenstein, ancienne présidente de la Croix-Rouge du Liechtenstein,
  - Enrique de la Mata Gorostizaga, ancien président de la Ligue (la médaille décernée à titre posthume a été reçue par Doña María de la Mata, son épouse),
  - Onni Niskanen, ancien Secrétaire général de la Croix-Rouge éthiopienne (à titre posthume),
  - Dr. Anton Schlögel, ancien Secrétaire général de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne,
  - Kai Warras, ancien Secrétaire général de la Croix-Rouge finlandaise.
-